

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

08/12/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01115P0183

1. Intitulé du projet

Aménagement de bâtiments à caractère résidentiel au niveau de la rue des Rosiers

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION RESIDENTIEL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier BOKOBZA

RCS / SIRET

4 2 1 2 9 1 8 9 9 0 0 0 6 8

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|--|
| 36° | Construction dont les surfaces de planchers (ancienne SHON) font environ 14 952 m ² , soit plus de 10 000 m ² et de moins de 40 000 m ² sur une commune dotée d'un PLU. Demande associée au dépôt de demandes de permis de construire. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un ensemble de constructions d'habitations (trois bâtiments d'environ 14 952m² de surface de plancher pour 234 logements) et de 170 emplacements de stationnement sur 2 niveaux de sous- sol (à l'image de l'existant), sur des emprises d'environ 5 200 m² correspondant à l'ancien usine VALEO, dont la vocation première était la fabrication de garnitures de freins et d'embrayage.

4.2 Objectifs du projet

La volonté de la ville de Saint-Ouen est d'entreprendre une mutation des secteurs anciennement industriels de Saint-Ouen, à l'instar du programme d'aménagement de la ZAC des Docks, plus au Nord-Ouest de la commune. De fait, les constructions pressenties répondent aux politiques locales de développement en proposant la création de logements en lieu et place des anciens bâtiments de l'usine VALEO. Le renouvellement de ce quartier s'effectue en continuité des autres quartiers de Saint-Ouen, dans un secteur à dominante résidentielle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux concernent la réalisation de près de 234 logements sur les parcelles cadastrées: U22 pour partie et U14. Les travaux sont projetés pour le 4^{ème} trimestre 2016, suivant 2 phases de réalisation :

Bâtiments A et B : 24 mois,

Bâtiment C : 12 mois

La réalisation du chantier nécessite :

- des travaux de terrassement. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises,

la reprise éventuelle des différents réseaux humides et secs (télécom, électrique,...) et l'accessibilité aux zones de stationnement,

- la réalisation des constructions (gros œuvre et finitions) tous corps de métiers confondus,

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les constructions sont entièrement vouées à la réalisation de logements (234). Elles comprennent espaces communs, parkings en sous-sol (170 places permettant d'éviter le stationnement sur voirie) et espaces extérieurs. L'accès principal des véhicules s'effectuera depuis la rue des Rosiers. Un accès "piétons" sera également proposé au niveau du passage Marie.

L'implantation des constructions permettra :

- de conforter le "corps de rue" de la rue des Rosiers par un continuum de bâti sur le linéaire du terrain.

- de créer des espaces d'aération à dominante végétale sur le secteur, en cœur d'îlot et le long des emprises ferroviaires (les haies existantes seront maintenues en l'état).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de délivrance de Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| - Surface Plancher créée : | 14 952 m ² environ |
| - Superficie globale du terrain : | 5 200 m ² environ |
| - Superficie aménagée en extérieure : | dans les dents creuses construites |
| - Gabarit des bâtiments : | R+2 à R+8 |
| - Niveau de sous-sol : | 2 |
| - Nombre de logements : | 234 |
| - Nombre de place de parking : | 170 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

13-19 rue des Rosiers
93400 SAINT-OUEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 20 ' 06.8 " E Lat. 48 ° 54 ' 22.6 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'îlot aménagé correspond à une ancienne usine de fabrication de garnitures de freins et d'embrayage VALEO, dont les activités ont cessé en 1991.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Document d'urbanisme en vigueur : PLU de Saint-Ouen approuvé le 25 janvier 2010
Le PLU a été modifié le 10 octobre 2011, le 25 juin 2012 et le 3 février 2014.
Le PLU est en cours de révision ; l'aménagement de cet îlot en quartier résidentiel fait partie prenante de la révision.
Le zonage réglementaire observé au de l'aménagement correspond à la zone UI (zone d'activité économique). Le projet de révision du PLU doit permettre d'ouvrir le secteur à l'accueil d'un programme de logements.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site s'inscrit hors ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche correspond à la ZNIEFF de type II de la "Pointe Aval de l'Île-Saint-Denis", à environ 4km plus au Nord. |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le secteur à l'étude est affecté par le bruit d'une infrastructure routière, la RD111 (Avenue Gabriel Péri), classée en catégorie 2 (par arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures). Des cartes de bruit ont été réalisées par le Conseil Général sur la commune. Le secteur apparaît comme relativement calme. Le PPBE communal est en cours d'élaboration. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le caractère remanié du site empêche la caractérisation de zones humides au sens de la réglementation. Le secteur n'est pas compris dans les enveloppes d'alerte de zones humides de la DRIEE-if. |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est concernée par plusieurs Plan de Prévention des Risques Naturels : - l'aléa inondation (approuvé le 21/06/2007) : PPRI - l'aléa gypse (approuvé le 18/04/1995) : zonage au titre de l'article R11-3 du code de l'urbanisme - l'aléa tassement différentiel (prescrit le 23/07/2001 et en cours d'élaboration) - l'aléa mouvement de terrain (prescrit le 22/12/2004 et en cours d'élaboration) La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques technologiques. Le site est concerné par : - un aléa de retrait/gonflement des argiles faible à moyen, - un aléa de poches de gypse antéludien (comme quasi l'ensemble du territoire communal) |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une étude IDDEA (étude historique, documentaire, et investigations sur site) a été menée en avril 2013. Les travaux ont permis d'identifier : des indices organoleptiques, des anomalies en métaux (cuivre, mercure, plomb et zinc), la présence d'hydrocarbures (fractions lourdes C21-C40), des anomalies en COHV, et une anomalie en antimoine lixiviable, sulfate et fraction soluble sur lixiviat. Les études de pollutions sont proposées en annexe du dossier. |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le secteur se situe dans les zones de répartition des eaux de la nappe de l'Albien-Néocémien. |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'étude ne se situe pas dans un périmètre de protection d'un captage destiné à l'alimentation humaine. Il s'inscrit à environ 2km au Sud du champs captant de Gennevilliers (en rive gauche de la Seine), qui capte les eaux de l'Eocène moyen et inférieur. |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le secteur se situe à environ 4km au Sud de la Zone de protection spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013), issue des directives Oiseaux 79-409 (CE) du 2 avril 1979 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009. Ce site NATURA 2000 a la particularité d'être décomposé en 15 sites différents, montrant une interaction les uns avec les autres. Le site le plus proche correspond au Parc Département de l'Ile-Saint-Denis. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase définitive, le projet ne prévoit aucun prélèvement en Seine, ou dans les nappes souterraines. En phase chantier, au vu du niveau de la nappe (10m de profondeur selon l'atlas hydrogéologique des nappes de l'Eocène supérieur), aucun rabattement ne semble nécessaire. Toutefois, une variation de la nappe est potentielle entre les saisons humides et sèches ainsi que d'une année sur l'autre. De même, l'arrêt de certains pompages dans ce secteur depuis la création de l'atlas ont eu pour effet de faire remonter le niveau des eaux souterraines. De fait, une analyse plus fine du niveau du toit de nappe sera entreprise lors des études de conception afin de valider la solution technique retenue et étudier l'éventualité d'un pompage, ainsi que le mode de rejet des eaux d'exhaure. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | A l'exception de l'incertitude résiduelle concernant un possible pompage de la nappe en phase chantier (cf. ci-dessus), le projet n'entraînera aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines. Aucune infiltration ne sera faite sur site. Les eaux pluviales seront collectées, stockées et rejetées à débit régulé vers le réseau existant sous accord du gestionnaire. |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les excédents potentiels correspondent aux déblais liés à la réalisation des parkings souterrains sur 2 niveaux de sous-sol et aux fondations. En effet, les déblais non inertes ne pourront vraisemblablement pas être réemployés sur site |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Hors matériaux de construction. Aucun comblement de cavité n'est pressenti. |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La richesse écologique du site est moindre. Seules les haies le long de la voie ferrée au Nord participent à constituer une trame verte (corridors écologique) en relation avec le cimetière plus à l'Est. Elles ne seront pas arasées. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'a pas d'influence sur les zones inondables de la commune, étant implanté en dehors des côtes de plus hautes eaux. |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain est entièrement anthropisé. Le projet ne remet pas en cause la présence des plantations le long de la voie ferrée, en bordure de site. |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Suivant les informations recueillies sur le site "installations classées", l'ICPE la plus proche correspond à la société RENOVA CHROME, située au 36 Rue Mathieu, soit à environ 250m au Sud du site. Par ailleurs, aucun périmètre SEVESO ne recoupe le site. Aucune conduite TRAPIL n'est située au droit ou à proximité immédiate de la zone d'étude. Enfin, la ligne ferroviaire de frêt bordant le site n'est que très peu utilisée actuellement (source PLU Saint-Ouen). |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné par des risques géologiques - risque de dissolution de gypse antéludien (Article R.11-3 du code de l'urbanisme) - comme quasiment l'ensemble du territoire communal. L'aléa de retrait/gonflement des argiles est faible à moyen. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une EQRS a été produite par la société IDDEA faisant suite au diagnostic entrepris. Cette étude est placée en annexe du présent dossier. Elle conclut sur : |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - une compatibilité des sols avec la présence du bâtiment administratif (usage de bureaux) et de résidences. - une incompatibilité des sols avec la réutilisation des terres excavées pour la création du bassin "Eaux pluviales". D'un point de vue acoustique, les bâtiments feront l'objet d'isolation en respect de la réglementation en vigueur. |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet d'aménagement est générateur de trafic routier (très faible cependant à l'échelle du secteur et aux vues de ses caractéristiques : 170 places de stationnement), donc de bruit. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le trafic généré est difficilement quantifiable. Il se caractérisera par des trafics légèrement plus importants en heure de pointe du lundi au vendredi, sans toutefois être à même de perturber le fonctionnement viaire actuel. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet consiste en la création d'une zone résidentielle. Il crée donc certaines émissions lumineuses (éclairage des espaces privés), notamment du fait de la non utilisation des locaux actuellement.</p> <p>Les aménagements sont en continuité d'une zone lumineuse urbaine et ne modifieront pas drastiquement le contexte local de ce secteur en proche couronne.</p> |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émissions liées au chauffage des bâtiments (émissions de GES), - émissions liées au trafic généré et induit. <p>A noter toutefois qu'au vue des caractéristiques du projet et des normes constructives mises en œuvre, les émissions semblent relativement faibles .</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet génère des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau public pour traitement.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées et stockées au sein d'un bassin Eaux Pluviales dont le débit de fuite sera dimensionné de manière à respecter les prescriptions du gestionnaire de réseau. En effet, en l'absence d'infiltration possible, les eaux collectées seront acheminées</p> <p>En phase chantier, si rabattement de nappe nécessaire, ce dernier engendrera le rejet d'eaux issues de la nappe.</p> <p>Les eaux seront rejetées au réseau. Un contrôle qualitatif des eaux rejetées sera réalisé pendant la phase de rabattement.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation de terres pour la réalisation des sous-sols. Les terres non inertes devront être évacuées dans un exutoire adéquat (centre agréé).</p> <p>Les déchets produits sont de type "ordures ménagères et assimilées".</p> <p>Les eaux usées sont dirigées vers le réseau existant.</p> |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les principaux effets cumulés correspondent à la mutation urbaine générale de la commune de Saint-Ouen au travers sa désindustrialisation, notamment par la biais de l'aménagement de l'ensemble du quartier des Docks (100ha en mixité - logements, services, bureaux, commerces, équipements, espaces plantés).
Un projet de transport structurant doit aussi voir le jour. Il s'agit de la désaturation de la ligne 13 du métro (prolongement de la ligne 14 entre Saint-Lazare et Saint-Ouen) qui aura de fait une influence sur une bonne partie du territoire dont les emprises du site : les incidences devraient cependant être positives et difficilement associables ou cumulées à l'aménagement des emprises de l'ancienne usine VALEO. Elles seront perceptibles au niveau de la petite couronne Nord de Paris.
A plus faible échelle, le projet UniverSeine à Saint-Denis pourrait éventuellement présenter des effets cumulables. Ces effets seraient alors perceptibles principalement au niveau des flux de trafic mais les projets de développement des transports en commun tendent à contrebalancer cette interprétation.
Enfin, d'autres projets ont été instruits sur le territoire de Saint-Ouen (comme l'ICPE Etablissement MAZEAU) et Saint Denis ces 3 dernières années, mais aucun effet cumulé n'apparaît évident.
En l'état, les projets situés ci-dessous ont une influence sur un territoire beaucoup plus vaste que le projet de promotion à l'étude au niveau de la Rue des Rosiers.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts sur les différents compartiments urbains (en termes d'émission, trafic, acoustique, milieu naturel,...) semblent faibles à négligeables étant donné :

- les caractéristiques du projet (234 logements sur une emprise d'environ 5 200m², et les faibles apports de trafics pressentis à ce stade, qui plus est en proximité d'un arrêt de métro Ligne 13 et de la réalisation du prolongement de la Ligne 14 (en cours),,
- l'éventuel recours aux énergies renouvelables à l'échelle de l'aménagement,
- la dépollution du site avant projet et les analyses des risques sanitaires entreprises et à compléter (plan de gestion des terres non inertes),
- la limitation de pollutions nouvelles durant les phases de travaux par une gestion adéquate,
- l'absence de valeur écologique réelle sur les emprises aménagées et la conservation en l'état des haies le long de la voie ferrée (hors emprise de projet),
- l'absence de zones écologiques riches dans le secteur,
- l'absence de risque technologique,
- l'absence de zone inondable,
- la prise en compte de la structure géologique (argiles, gypse) dans les phases de conception à venir

Nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de pollution (étude IDDEA), - EQRS (étude IDDEA), - Diagnostic acoustique et vibratoire vis-à-vis des infrastructures de transports ferroviaires (étude IMPACT ACOUSTIC), - Étude géotechnique d'avant projet (étude GEOLIA) <p>Il est à noter que ce document s'insère au sein d'une notice environnementale liée à la demande d'examen au cas-par-cas.</p> |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

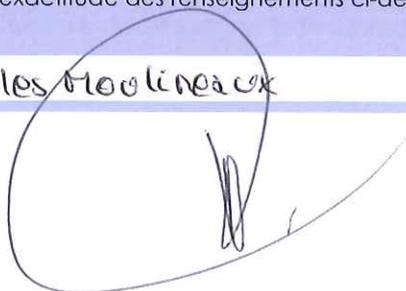
Fait à

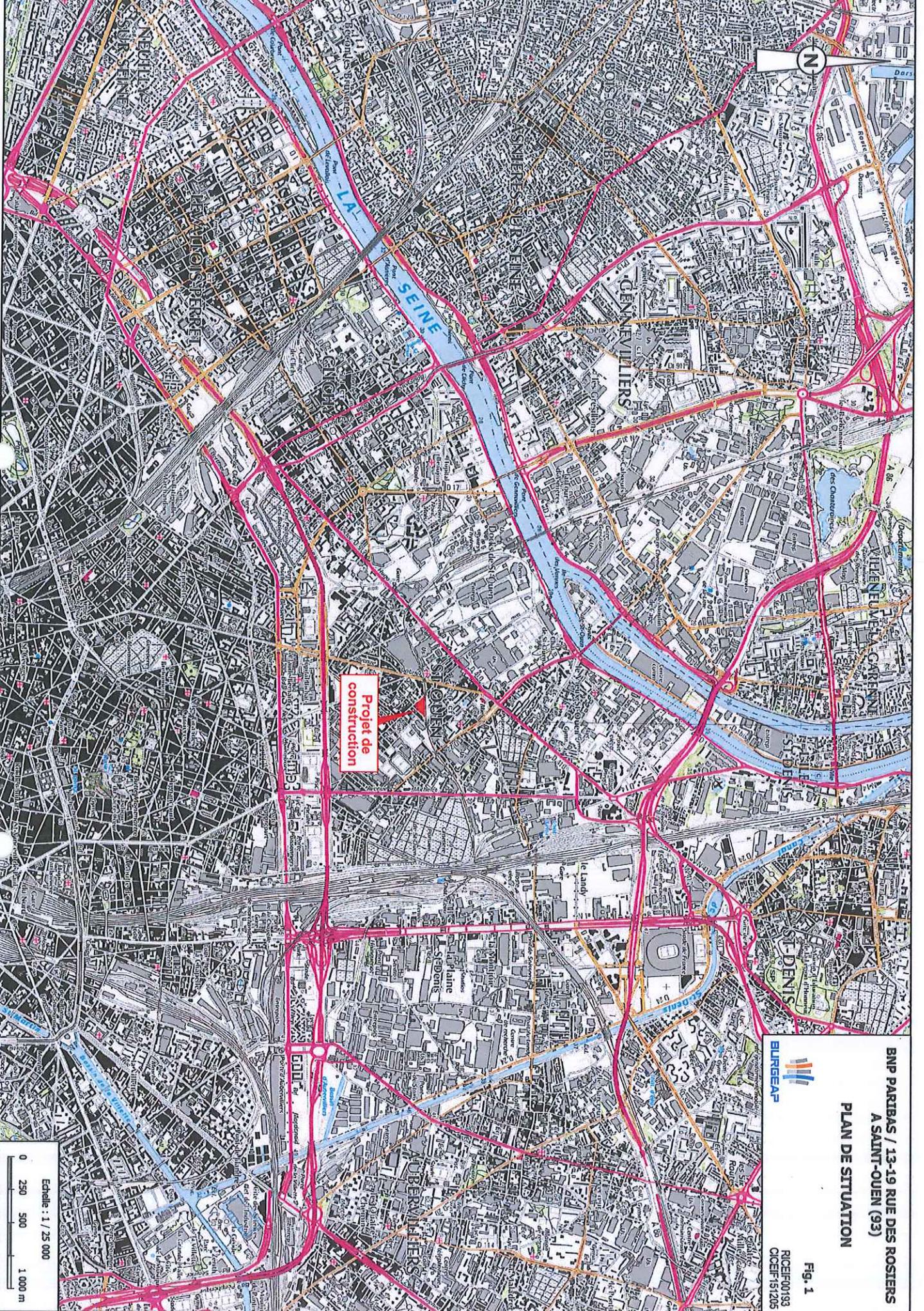
Issy les Moulineaux

le,

07/12/2015

Signature





Projet de construction

**BNP PARIBAS / 13-19 RUE DES ROSIERS
A SAINT-OUEN (93)**

PLAN DE SITUATION

Fig. 1
RICEP00193
CICEP151205



Echelle : 1 / 25 000

0 250 500 1 000 m

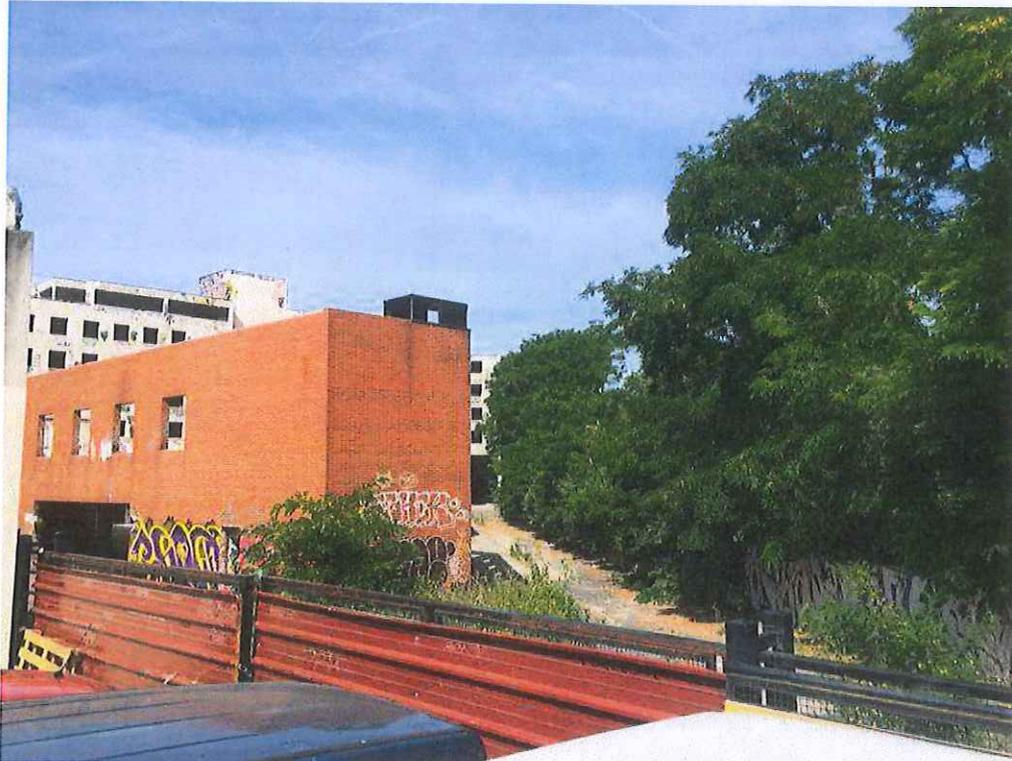
4.1 Reportage photographique du site

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises aux abords du site le vendredi 29/06/2015. Les photos internes au site n'ont pas pu être réalisées, BNP Paribas se portant acquéreur mais n'étant pas encore propriétaire.

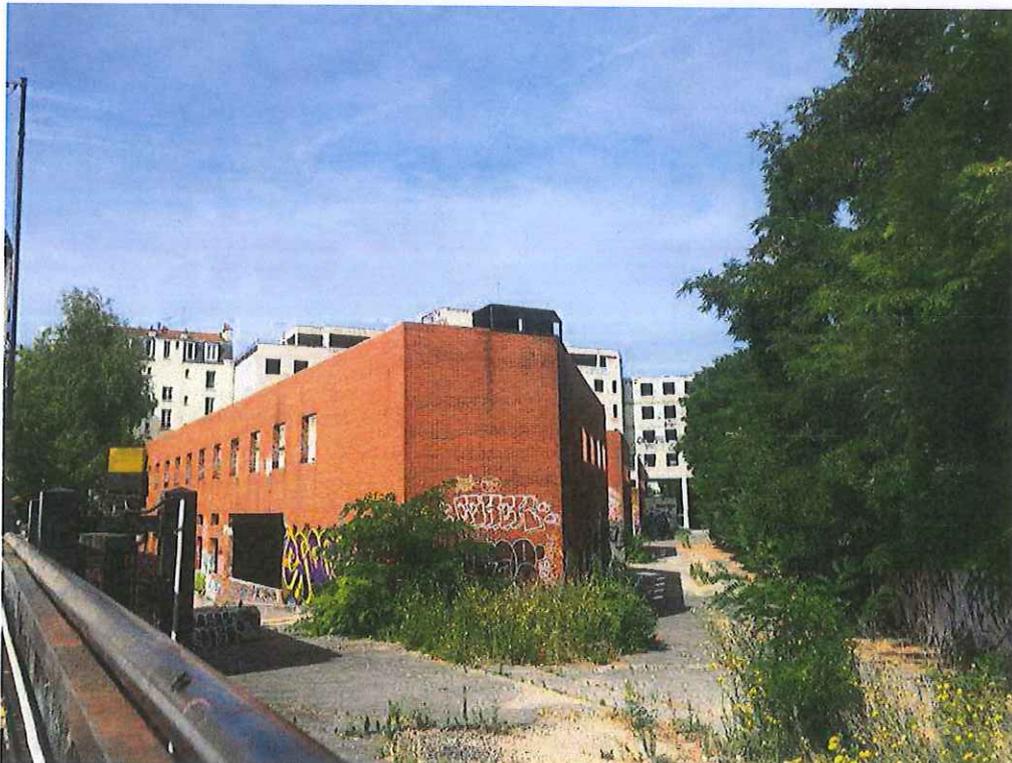
La carte ci-dessous permet la localisation graphique des photographies.



Figure 2 : Localisation des prises de vues



Photographie 1 : Vue de l'intérieur du site depuis le passage Marie (1)



Photographie 2 : Vue de l'intérieur du site depuis le passage Marie (2)



Photographie 3 : Vue du passage Marie vers l'Ouest



Photographie 4 : Vue du passage Marie vers l'Est



Photographie 5 : Vue de la rue des Rosiers vers le Sud



Photographie 6 : Vue de la rue des Rosiers vers le Nord (1)



Photographie 7 : Vue du site depuis la rue des Rosiers (1)



Photographie 8 : Vue du square Marmottan



Photographie 9 : Vue du site depuis la rue des Rosiers (2)



Photographie 10 : Vue du site depuis la rue des Rosiers (3)



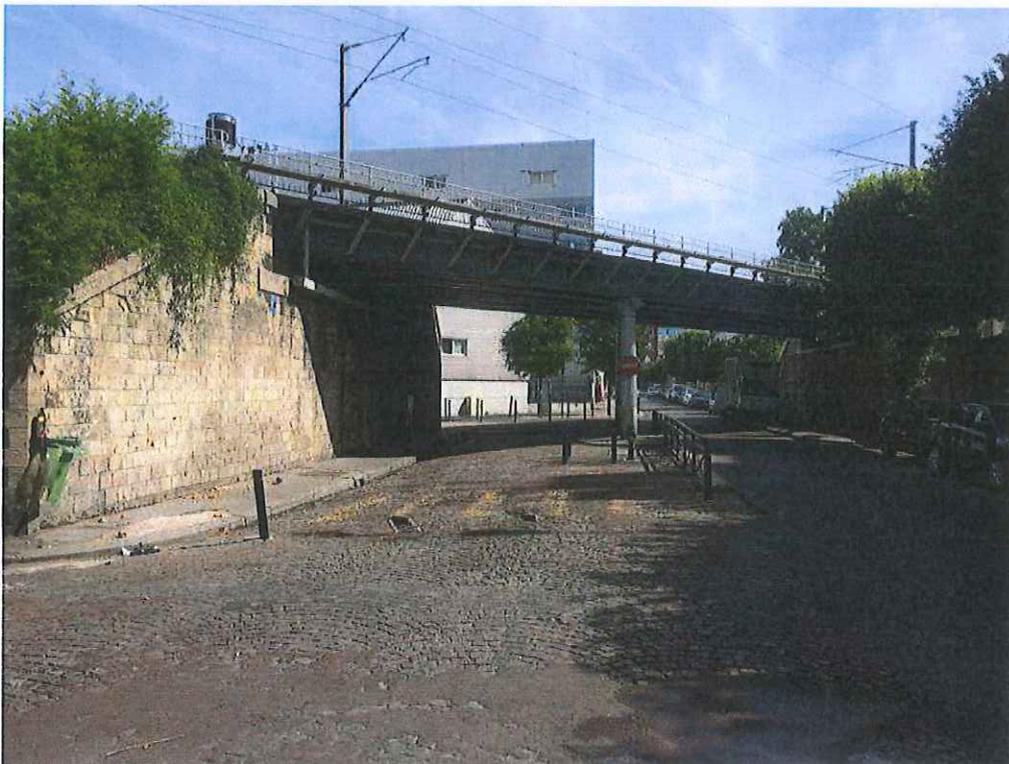
Photographie 11 : Vue du site depuis la rue des Rosiers (4)



Photographie 12 : Vue de la rue des Rosiers vers le Nord (2)



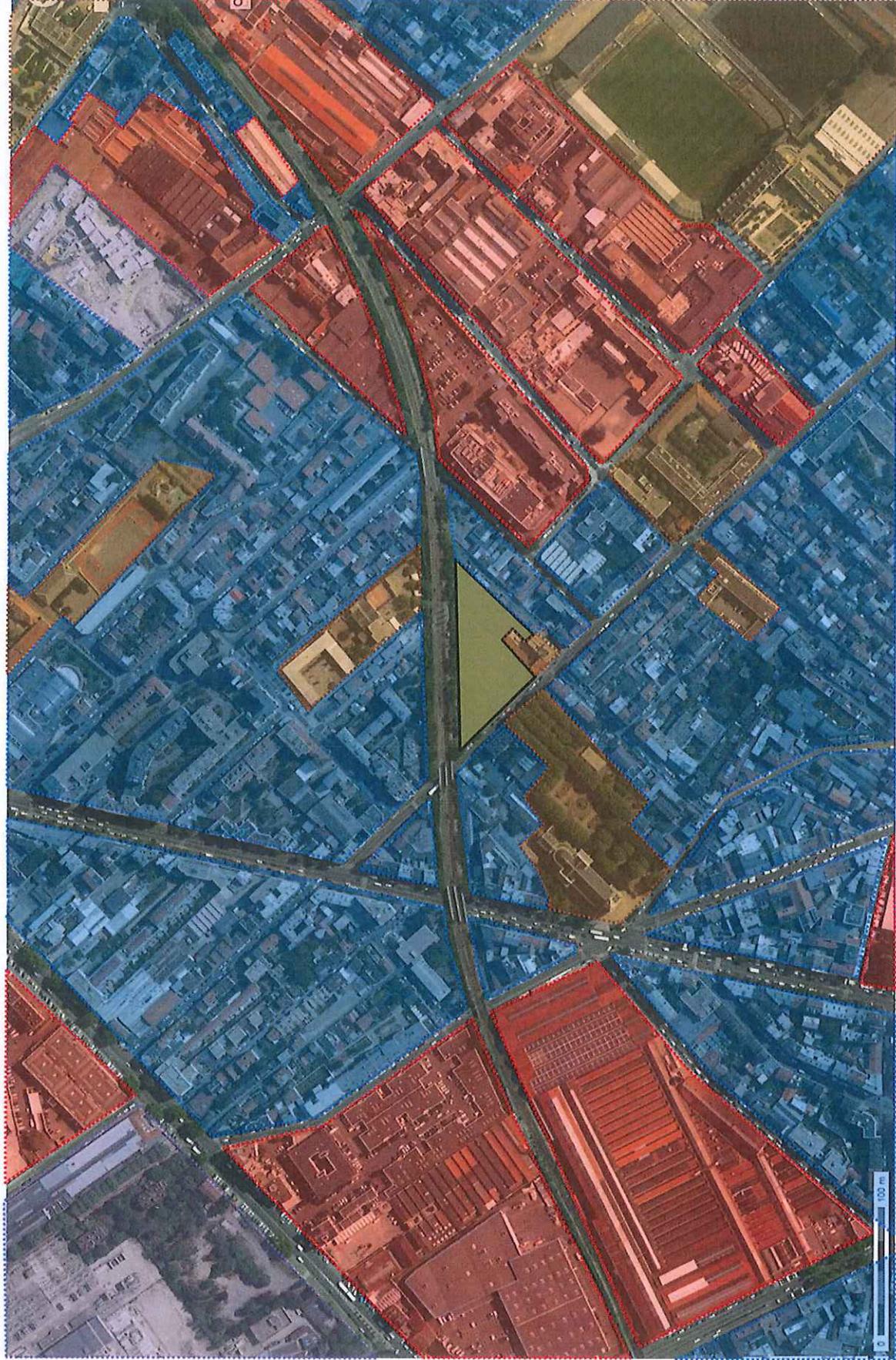
Photographie 13 : Vue du Boulevard Biron vers l'Est (1)



Photographie 14 : Vue du Boulevard Biron vers l'Est (2)



Photographie 15 : Vue du site (en arrière-plan) depuis le Boulevard Biron



- Projet
- Secteur résidentielle et résidentielle mixte
- Secteur à dominante d'activités (bureaux, centres de services)
- Secteur d'engagements, centres, utilitaires
- Installation en cours pour typologie résidentielle

Figure 3 : Occupation du sol aux abords du site à l'étude ; plan au 1/3 000ème (fond de plan IGN-orthophotographie)

| |
|--------------------------------|
| Réf : CICEF151205 / RICEF00193 |
| DN / MCS |
| 09/10/15 |
| Page 31/36 |
| bpp200/6 |

